



SÉNÉ
Commune du Golfe du Morbihan
De + de 9000 habitants

RECRUTE
Du 01 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus

2 AGENTS DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES (ASVP)
Contrat saisonnier à temps complet

Au cœur de la saison estivale, la commune de Séné renforce son dispositif de prévention, de tranquillité publique et de présence de terrain. Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services, vous travaillez en binôme et en coordination avec la Police Municipale, dans une logique de dialogue, de pédagogie et de prévention au service des habitants, commerçants et visiteurs.

MISSION GÉNÉRALE :

Renforcer le dispositif existant aux côtés des deux agents de la Police Municipale afin de contribuer au respect de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire communal.

VOS MISSIONS :

Acteur de terrain, l'ASVP est identifiable par le port de l'uniforme et des insignes distinctifs de sa fonction. Les missions s'exercent à pied ou en véhicule, dans une démarche de proximité, d'accessibilité et de service public, autour des axes suivants :

- La prévention des incivilités et la régulation des usages de l'espace public.
- La sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.
- L'information, le conseil et l'orientation du public, dans une démarche de médiation et de proximité.
- La constatation des infractions relevant de ses compétences et verbalisation, lorsque la situation l'exige.

LA PRÉVENTION ET LA RÉGULATION

- Assurer une présence de terrain visible et dissuasive sur les espaces publics.
- Prévenir les comportements générateurs de nuisances ou de conflits d'usage.
- Rappeler les règles applicables à l'espace public dans une démarche pédagogique.
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement et verbaliser si nécessaire.
- Contribuer à la régulation des flux (piétons, véhicules, stationnement) en période d'affluence.

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES

- Participer à la surveillance générale de la voie publique.
- Signaler sans délai toute situation à risque ou portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens.
- Contribuer au respect des règles de stationnement et de circulation.
- Repérer les situations d'atteinte à la salubrité publique et en informer les services compétents.

INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION DU PUBLIC – MÉDIATION ET PROXIMITÉ

- Accueillir, renseigner et orienter les administrés, visiteurs et commerçants.
- Favoriser le dialogue et l'apaisement des situations conflictuelles de premier niveau.
- Relayer les messages de prévention et les consignes municipales.
- Être un interlocuteur identifiable et accessible, représentant l'image de la collectivité sur le terrain.

COMPETENCES REQUISES :

- Connaissance du cadre des pouvoirs de **police administrative** du Maire (articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.)
- Titulaire du permis B (**obligatoire**).
- Aisance dans l'utilisation des outils informatiques et numériques (logiciels métiers, outils bureautiques), appréciée.
- Une expérience sur des missions similaires constitue un atout.
- Aptitude à satisfaire aux conditions d'agrément et d'assermentation liées aux missions exercées.

CONTRAINTES :

Horaires fixes de 9h00 à 17h30, en semaine comme le week-end, avec possibilité de travail le(s) jour(s) férié(s) et en soirée selon les nécessités de service.

Envoyer une lettre de motivation et un CV à Madame La Maire, place de la fraternité 56860 Séné ou à contact@sene.bzh **jusqu'au 28 février 2026**